

Questions orales

Il ne pouvait alors s'adresser qu'au GATT. Or, comme nous le savons tous, les décisions du GATT n'ont pas force de loi. Il a simplement un très grand pouvoir de persuasion sur le plan moral, mais il ne peut forcer les partis à lui obéir. De nos jours, nous pouvons compter sur le GATT et, en fait, nous l'avons saisi de cette question et nous nous attendons à une décision de sa part en juin ou en juillet.

Nous suivons donc cette voie, mais nous défendons également nos droits en recourant à l'Accord de libre-échange qui nous donne ce que nous n'avions pas en 1971 et ce qui remonte à 1989 seulement, soit le groupe binational, le mécanisme de règlement des différends. C'est pourquoi nous n'avons pas à dépenser des millions de dollars de deniers publics comme ce serait le cas avec la proposition du député.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Mac Harb (Ottawa—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Conformément à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nos deux pays se sont engagés à échanger équitablement des renseignements sur les offres et les marchés publics.

Selon les fonctionnaires des Affaires extérieures, le Canada fournit des statistiques aux États-Unis, mais les États-Unis n'ont toujours pas rendu la pareille malgré les demandes qui lui ont été faites depuis trois ans.

Le ministre prendra-t-il la défense des entreprises commerciales canadiennes en garantissant que cette partie de l'accord soit observée ou alors arrêtera-t-il de fournir ces renseignements jusqu'à ce que les États-Unis commencent à fournir les statistiques requises?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le gouvernement est au courant de cette question. Les Américains soutiennent qu'ils vont fournir les renseignements demandés. Bien sûr, s'ils ne le faisaient pas, ils contreviendraient gravement à ce qui a été convenu dans l'Accord de libre-échange sur le commerce bilatéral non visé par cet accord.

Le député doit savoir que cet accord nous a permis de négocier un accès aux marchés publics américains, accès que nous n'avions jamais eu auparavant. Nous obtenons maintenant des autorités américaines des renseignements sur des possibilités de contrat que nous n'aurions

jamais obtenus auparavant. Nous avons ces renseignements et nous voudrions bien les compléter avec les autres renseignements que vient de mentionner le député.

M. Mac Harb (Ottawa—Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre le ministre s'engager, en quelque sorte, à prendre des mesures. Je voudrais lui faire remarquer qu'aux termes de l'accord, les deux gouvernements doivent échanger des renseignements chaque année, pour pouvoir suivre la situation concernant ces marchés. Sans ces renseignements, comment le gouvernement peut-il savoir si les entreprises canadiennes jouissent d'un accès adéquat au marché américain?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Le député présente un argument constructif. Nous nous assurerons d'obtenir tous les renseignements possibles, y compris ceux qu'il mentionne.

À l'heure actuelle, les renseignements que nous possédons sur le marché américain sont exhaustifs, mais nous serons très heureux de faire valoir nos droits, conformément à l'accord que nous avons conclu avec les Américains, comme l'a souligné le député.

* * *

LA PÊCHE AU SAUMON DE L'ATLANTIQUE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. La semaine dernière, lui et son homologue de Terre-Neuve ont pris une difficile et importante décision pour la protection du saumon de l'Atlantique, une décision qui fait suite à l'interdiction de pêche prise au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il y a quelques années.

Cette décision était assortie d'une offre de rachat des permis, afin de les retirer du marché. Je pense que c'était là une bonne offre témoignant de compassion pour les pêcheurs, et aussi un investissement dans la protection de l'avenir.

Je voudrais simplement savoir si cette offre sera également faite aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui ont encore des permis commerciaux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je pense que, la semaine dernière, nous avons effectivement fait un grand pas en avant en ce qui concerne la protection du saumon de l'Atlantique, un des poissons les plus nobles que l'on puisse trouver et en fait pêcher ou consommer.